

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire	Gaétan Vachon,
Mesdames les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
Messieurs les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Eddy Faucher, Steve Rouleau,

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 10 février 2020 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE :** 10 février 2020  
**HEURE :** 19 h 45  
**LIEU :** Salle du conseil de l'hôtel de ville

---

1. Ouverture de la séance
2. Vérification et acceptation de l'ordre du jour
3. Étude de la demande de dérogations mineures suivante :
  - Propriété sise aux 440-442 boulevard Vachon Sud  
Lot : 2 961 574 du Cadastre du Québec  
Dérogations : Reconnaître la localisation des espaces de stationnement existants à une distance de 0,13 mètre de la ligne latérale gauche et 0,11 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'un minimum de 1,0 mètre, tel qu'exigé à l'article 9.3b) du règlement de zonage numéro 1391-2007
4. Questions de l'auditoire sur la demande de dérogations mineures ci-haut mentionnée
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Me Hélène Gagné, OMA  
Greffière.